

A L'HOTEL QUEEN MARY
Société Anonyme au capital de 40 000 Euros
Siège Social : PARIS 8^{ème} - 9, Rue Greffulhe

R.C.S PARIS B 562 077 438
SIRET : 562 077 438 000 17

562 077 438

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1er JUILLET 2003

L'an 2003, le 1er juillet à 10 heures

Au siège social, à **PARIS 8^{ème} – 9, rue Greffulhe**

Les membres du Conseil d'Administration de la société Anonyme **A L'HOTEL QUEEN MARY**, au capital de 40 000 Euros, se sont réunis, sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **Monsieur David BYRNE**, Président du Conseil d'Administration
- **Madame Alix de CHAVANES**, Administrateur
- **Madame Jeanne de CHAVANES**, Administrateur

EST ABSENTE, EXCUSEE :

- **Madame Colette HANICOTTE**, Administrateur

49/154

REGISTRE DE PRESENCE - QUORUM

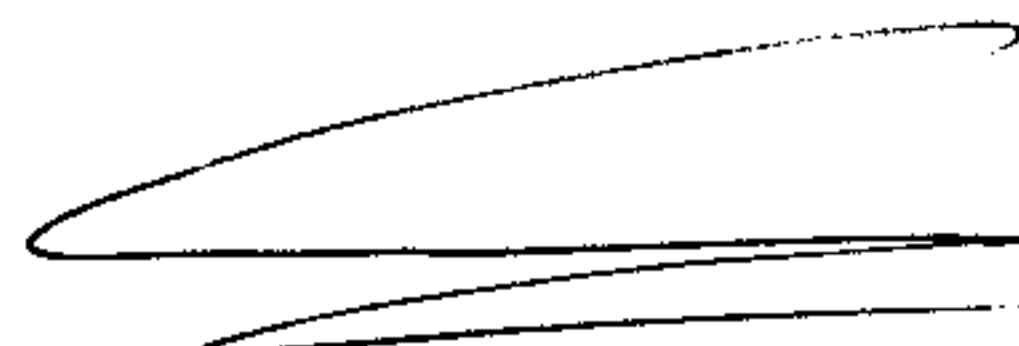
Monsieur David BYRNE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, constate et prend acte :

1. Qu'en entrant en séance, chaque Administrateur présent a apposé sa signature sur le registre de présence.
2. Que plus de la majorité des membres du Conseil d'Administration assistent à la réunion, celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;**
- **Démission et nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration ;**
- **Fixation de ses pouvoirs ;**
- **Questions diverses.**



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté, sans observation par le Conseil.

DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur David BYRNE fait part au Conseil de son intention de ne plus exercer ses fonctions de Président du Conseil d'Administration au sein de la société, il expose également les raisons qui l'ont conduit à abandonner lesdites fonctions, en ne conservant que les seules fonctions d'Administrateur.

En conséquence, **Monsieur David BYRNE** présente au Conseil sa démission de Président du Conseil d'Administration et demande que cette démission prenne effet à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la décision de **Monsieur David BYRNE** et remercie son Président pour tous les efforts déployés dans l'exercice de ses fonctions.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur David BYRNE propose en conséquence de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour :

Madame Alix de CHAVANES

Demeurant à Wootton House – Wootton Drive – PETHAM – CANTERBURY – KENT CT4 5WD - ANGLETERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de nommer Madame Alix de CHAVANES, Présidente du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003**, en remplacement de Monsieur **David BYRNE**, démissionnaire.

La Présidente assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'administration.

Elle ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, la Présidente pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Madame Alix de CHAVANES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'elle satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.



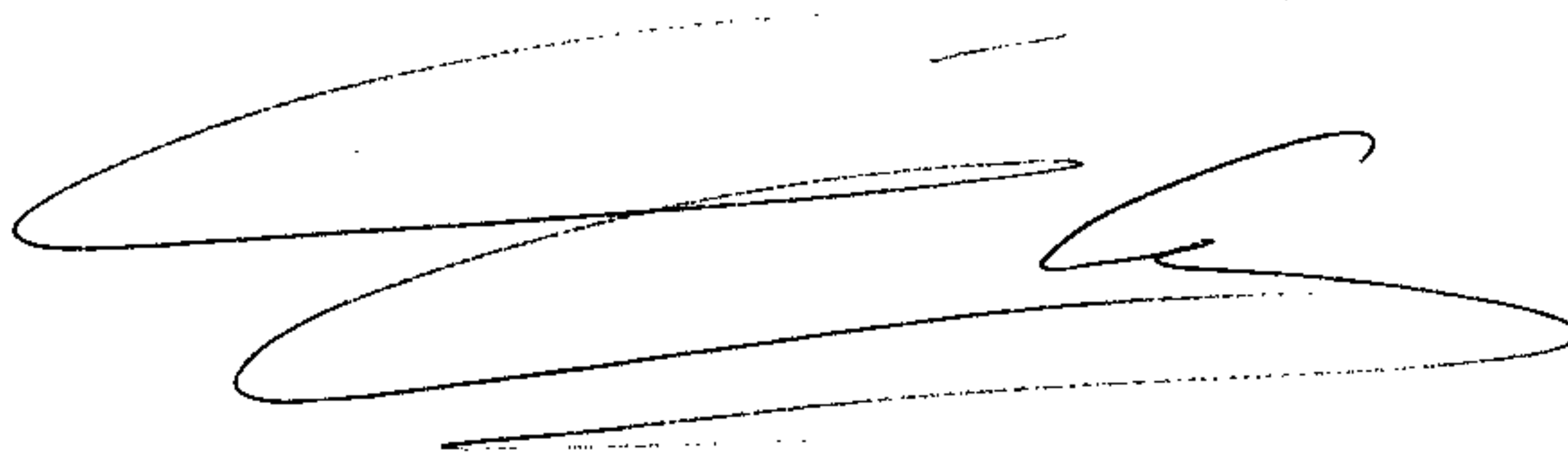
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par deux Administrateurs.

**Pour copie conforme
La Présidente du Conseil d'Administration**

*Don Pour acceptation des fonctions
de Président*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.